

son absence et ma présence, et que quelqu'un répondra à ma question lorsque j'aurai terminé. Nul n'est capable de nous dire pourquoi on imposerait au public canadien une nouvelle force qui donnerait des conseils à la Gendarmerie royale du Canada et sur la création de laquelle nous n'avons jamais eu l'occasion de nous prononcer. Voilà le point essentiel. J'aimerais simplement poser la question suivante: si cette nouvelle force était si utile et si convenable, pourquoi ne nous a-t-on jamais donné la raison de son existence, et si elle était si épouvantable, pourquoi ne nous en a-t-on jamais rien dit? Sur ces questions, je conclus mon plaidoyer et j'aimerais avoir une réponse de ceux qui représentent la plus grande force de police du monde.

M. Douglas A. Hogarth (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Je puis assurer au député que rien n'a échappé, comme il l'a laissé entendre, au contrôle rigoureux des dépenses du gouvernement. Si le député avait écouté attentivement les remarques du premier ministre (M. Trudeau) et du solliciteur général (M. Goyer) à la Chambre, il se rendrait compte que ce groupe n'a pas été constitué pour conseiller la GRC, comme il l'a dit, et qu'il n'en est pas non plus un service.

Une proposition a été présentée au gouvernement en avril 1971 en vue de la création du centre de planification et de recherche sur la sécurité à l'administration centrale du ministère du solliciteur général. Le groupe a pour mission d'étudier la nature, l'origine et les causes des menées subversives et révolutionnaires, de leurs objectifs et procédés, des mesures nécessaires pour protéger les Canadiens contre les menaces intérieures, ainsi que de colliger et d'analyser les renseignements reçus au sujet des associations subversives et révolutionnaires et de leurs activités, d'évaluer la nature et la portée que présentent les menaces intérieures pour les Canadiens, de prévoir des contre-mesures à cet effet et de tenir le solliciteur général informé afin qu'il puisse judicieusement conseiller le gouvernement.

A cet effet, le gouvernement a approuvé en mai 1971, la formation d'un groupe et il a autorisé plus tard l'engagement de huit fonctionnaires, trois sténographes et un commis. Le colonel Bourne, dont a parlé le député, a été prêté par le ministère de la Défense nationale. Il est rétribué par ce ministère qui sera remboursé par le ministère du solliciteur général dès que le Parlement aura autorisé les fonds nécessaires.

Un autre membre du groupe a été également détaché du ministère de la Défense nationale et un troisième, de la Gendarmerie royale du Canada. Les appointements qui leur sont versés par ces organismes seront recouverts du ministère du solliciteur général de la même façon que pour le colonel Bourne. Les autres membres du groupe sont des fonctionnaires publics fédéraux. Le gouvernement a étudié la nécessité d'instituer prioritairement ce groupe. Des postes vacants au siège du ministère du solliciteur général ont permis de procéder à un recrutement d'urgence.

Des fonds pour rembourser les appointements versés par le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada et pour payer ceux des autres membres du groupe seront prélevés sur les montants prévus au crédit 1^{er} du budget du ministère du solliciteur général et, s'ils se révèlent insuffisants, sur les budgets supplémentaires, comme on l'a mentionné l'autre jour devant le comité des prévisions budgétaires supplémentaires.

Des huit fonctionnaires, trois sténographes et un commis dont le Conseil du Trésor a autorisé l'engage-

ment, on a retenu jusqu'ici que les services de six fonctionnaires et de trois sténographes qui exécutent les travaux du groupe tels que les a décrits le solliciteur général dans sa déclaration du 21 septembre 1971, à la Chambre. Toute demande d'information au sujet de ce groupe pourra être faite une fois que la Chambre ou le comité compétent, selon le cas, sera saisi du crédit 1^{er} du budget relatif au ministère du solliciteur général.

LE CANADIEN NATIONAL—TORONTO—LE «METRO DEVELOPMENT CENTRE»—LE PROJET DE DÉMOLITION DE LA GARE UNION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, le 16 novembre, j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Jamieson) pour lui demander si le Canadien National avait conclu un accord avec le Metro Development Centre pour vendre la gare Union de Toronto et, dans l'affirmative, si le gouvernement fédéral était d'accord pour démolir la gare Union. Le réponse du ministre avait été la suivante:

Monsieur l'Orateur, le député n'est sans doute pas sans savoir que c'est un consortium qui se propose d'aménager ce qu'il est convenu d'appeler le Metro Centre. Le gouvernement approuve pleinement ce programme. Pour la réalisation de ses parties essentielles, il a accordé une assistance considérable afin de faire démarrer les travaux. La construction d'une nouvelle gare terminus constitue l'un des objectifs du programme et je crois que cela implique la démolition de la gare Union. Cependant, c'est au conseil municipal qu'il appartiendrait de prendre une décision à ce sujet...

Je suppose qu'il voulait terminer en mentionnant le conseil municipal de la ville de Toronto. Monsieur l'Orateur, pourquoi est-ce à la ville de Toronto de décider de la destruction de la gare Union de Toronto? Puis-je rappeler aux députés que le terrain sur lequel est située la gare Union comprend environ neuf acres et appartient à la ville de Toronto, mais est sujet à un bail de 21 ans renouvelable à perpétuité par les sociétés ferroviaires.

Dans un rapport du commissaire au développement présenté au comité exécutif de la ville de Toronto le 6 mai 1971, le commissaire a déclaré que la valeur maximum des neuf acres de terrain était d'environ 50 millions de dollars s'il était libre de tout. L'ennui, c'est le bail qu'ont obtenu les chemins de fer au début du siècle. Après l'avoir obtenu, sous réserve d'une disposition précisant qu'il doit être utilisé à des seules fins d'exploitation ferroviaire, ils en ont ensuite loué 15 p. 100 au ministère des Postes. En 1939, le gouvernement fédéral a exproprié les 15 p. 100 de terrain qu'avait acquis le ministère des Postes.

• (10.10 p.m.)

En 1946, en décidant de l'indemnité pour le terrain exproprié, la Cour de l'Échiquier a dit que cette charge n'influençait en rien la valeur du terrain en question. Vous avez donc le commissaire au développement qui établit une valeur de 50 millions de dollars et vous avez les experts en valeurs immobilières de la société ferroviaire qui l'établissent à 1.5 million de dollars et ensuite la ville qui vient lui donner une valeur réaliste, selon elle, de 9.5 millions. On peut se demander, monsieur l'Orateur, où sont passés les 40 autres millions? Peut-être la réponse est-elle dans l'attitude des chemins de fer qui veulent construire un nouveau terminus juste au sud de la gare Union parce qu'ils savent que l'emplacement actuel aurait plus de valeur en tant qu'emplacement commercial. Je croisais que c'est la raison de la différence entre les valeurs.